

■ **Robert Hagmann**, à Moutier, exploitation d'un salon de coiffure, raison individuelle (FOSC no 118 du 24.05.1978, p. 1633). Les actifs et passifs sont repris par la raison individuelle 'Coiffure Hagmann', à Moutier. La raison de commerce est radiée suite au décès du titulaire.

Journal no 3195 du 16.12.2002
(00782918 / CH-073.1.011.635-4)

Berner Oberland (BE)